



Convention de prêt de matériel

Entre

le club de tennis de table de.....

Représenté par son Président,

en la personne de

et

le Comité Départemental 17 de Tennis de Table,

Représenté par sa Présidente,

en la personne de F. Latreuille

Préambule :

Le CDTT 17 met à la disposition de certains clubs du département, du matériel de tennis de table destiné à la compétition. Le prêt de ce matériel est affecté en fonction

- des disponibilités du comité,
- du nombre de manifestations réalisées par les clubs, pour le compte du comité
- des besoins des clubs demandeurs

Les clubs s'engagent à utiliser le matériel en « bon père de famille ».

Cette convention implique les Associations et pas seulement leurs Présidents, en mandat.

Article 1 :

Le CDTT 17 met à la disposition du club de, le matériel suivant :

- ... tables de tennis de tables
- ... tables d'arbitrage.....
-marqueurs.....
- Autres matériels (à préciser).....

Le matériel sera entreposé par le club à l'adresse suivante :.....

.....

Ce local devra être clos et sec. Le club devra fournir au **Comité une attestation d'assurance contre le vol et l'incendie**, pour le local ci-dessus désigné.

Article 2 :

En conséquence, le matériel ne pourra en aucun cas être déplacé, sans l'accord express du Comité. Lorsqu'un club « ami » souhaitera emprunter, pour une durée déterminée, le dit

matériel, il devra signer une attestation de prêt de matériels entre clubs, attestation qui sera soumise à autorisation par le Comité.

Article 3 :

Si le club réalise des manifestations scolaires, le matériel du comité devra rester au local désigné. Les clubs utiliseront leurs propres matériels pour installer des tables dans des lieux extérieurs et conserveront le matériel du Comité pour leur salle.

Le Comité se réserve le droit de vérifier le logement du matériel.

Tout manquement à cet article donne droit au Comité à reprendre son matériel, à tout moment.

Article 4 :

Cette convention est signée pour une année sportive. Elle est renouvelée par tacite reconduction, sauf si :

- le Comité désire récupérer son matériel. Il devra alors prévenir le club par courrier ou par mail de son intention, entre le 1^{er} et 30 avril de la saison sportive, pour enlever le matériel, par ses propres moyens, entre le 1^{er} juillet et le 31 août suivant.

- le club désire se libérer du matériel. Il devra alors prévenir le Comité, par courrier ou par mail de son intention, entre le 1^{er} et 30 Avril de la saison sportive, et s'engage à déplacer par ses propres moyens, l'ensemble du matériel, sur un des clubs « amis » du département, entre le 1^{er} juillet et le 31 août suivant.

Article 5 :

Chaque année, le Comité effectuera une inspection du matériel prêté. En cas de dégradation et/ou d'usures *anormales* de celui – ci, sur la saison sportive, le Comité peut récupérer son matériel sans préavis.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

Fait en deux exemplaires, le :

**Présidente du CDTT 17,
Représentante légale :**

F. LATREUILLE

**Club de
Représentant légal :**

.....



**Attestation de prêt de matériels appartenant
au Comité Départemental 17
entre 2 clubs de tennis de table de Charente Maritime**

Préambule :

Toute demande est recevable à condition d'obtenir l'accord du CDTT17

Engagement

Entre le club détenteur de matériel, pour le compte du Comité Départemental de TT 17

Nom du club

Nom de son représentant.....

D'une part,

Et le club demandeur de matériel,

Nom du club

Nom de son représentant.....

D'autre part,

Je soussigné, M....., (club demandeur) Président du club de

souhaite emprunter le matériel suivant

pour la période du

pour le motif suivant

Je m'engage à prendre et à ramener ce matériel par mes propres moyens, à l'issue de la période, et à en prendre soin. J'ai pris connaissance que ce matériel appartient au Comité, et affirme que ce matériel sera entreposé dans un endroit clos et sec, et assuré pour le vol et l'incendie.

Je soussigné, M.....(club prêteur), Président du club de

déclare avoir prévenu le CDTT17 de cette demande, et avoir obtenu son autorisation, en la personne de sa Présidente, F. Latreuille, ou à défaut d'un membre du Comité Directeur du CDTT17, par mail, en date du

Je m'engage par ailleurs à alerter le Comité en cas de retard et/ou de dégradation du matériel, au retour de celui-ci.

Fait en deux exemplaires, le

Signatures :

Président du club prêteur,

Président du club demandeur,



Convention de prêt de matériels

Entre le club de tennis de table de
représenté par son président M.....

et

.....
.....

Entre le club détenteur de matériel,

Nom du club

Nom de son représentant.....

D'une part,

Et le demandeur en matériel,

Nom de la structure

Nom de son représentant.....

D'autre part,

Je soussigné, M....., (structure demandeuse) Responsable de

.....souhaite emprunter le matériel suivant

pour la période du

pour le motif suivant

Je m'engage à prendre et à ramener ce matériel par mes propres moyens, à l'issue de la période, et à en prendre soin. J'affirme que ce matériel sera entreposé dans un endroit clos et sec, et assuré pour le vol et l'incendie.

Fait en deux exemplaires, le

Signatures :

Président du club prêteur,

Responsable de la Structure,